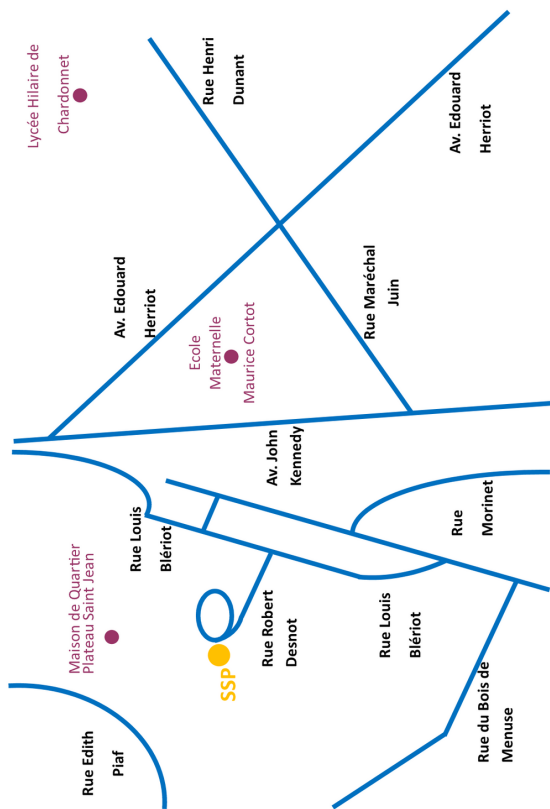


# ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE

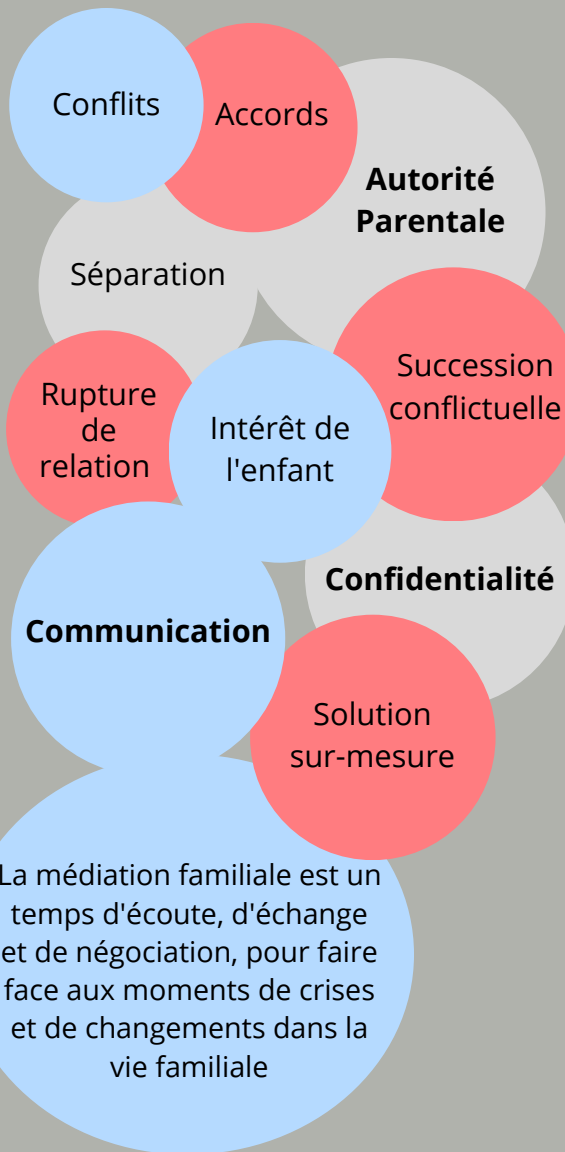
du lundi au jeudi de 9h à 12h

Accueil sur rendez-vous

# PLAN D'ACCÈS



avec la participation financière de :



PEP 71 - Siège Social

18 rue du Colonel Denfert  
71100 CHALON-SUR-SAONE  
[www.pep71.org](http://www.pep71.org)



POUR UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE

Service de Soutien à la Parentalité

**MÉDIATION FAMILIALE**

Quartier Plateau Saint Jean  
1, rue Robert Desnos  
4ème étage, appartement 18  
71100 CHALON-SUR-SAONE  
09.53.91.10.07-06.16.43.72.62  
[mediation.familiale@pep71.org](mailto:mediation.familiale@pep71.org)

Bus ligne 1, Arrêt Pablo Neruda

## QU'EST-CE QUE LA MÉDIATION FAMILIALE ?

**Une démarche volontaire**, qui peut permettre à chacun de dépasser un conflit et de trouver des accords pour préserver des liens familiaux.

**Un temps d'écoute**, d'échanges, d'expression et de négociation dans un lieu neutre, en présence d'une tierce personne dans un climat de confiance, de respect mutuel, de coopération.

**Des entretiens en commun en présence d'un médiateur familial.** Professionnel qualifié, diplômé d'état, soumis à une stricte confidentialité dans un esprit d'impartialité et de neutralité. Indépendant de toute institution judiciaire, médicale ou sociale.

**Une recherche de solution**, prend en compte les besoins, les attentes, les ressentis de chacun. Les accords établis peuvent être homologués par le Juge des Affaires Familiales à la demande des personnes concernées.

**Une participation financière**, l'entretien d'information est individuel, gratuit et sans engagement. Une participation financière est demandée à chaque entretien commun selon un barème défini par la CNAF.

## A QUI S'ADRESSE LA MÉDIATION FAMILIALE ?

Les parents mariés ou non, en situation de rupture, séparation, divorce

Les couples mariés ou non, qui envisagent une séparation

Les familles recomposées

Les grands-parents

Les fratries en relations conflictuelles

Les jeunes adultes en situation conflictuelle ou en rupture de lien familial

Les parents / adolescents, en conflit, en situation de crise

## LA MÉDIATION FAMILIALE POUR PARLER DE QUOI ?

- De la décision de séparation
- Des impacts de la séparation pour le couple, pour l'enfant
- De l'organisation de l'exercice de l'autorité parentale
- De la réorganisation de la vie quotidienne de l'enfant

- Accompagner la réorganisation parentale. Quelle place pour chacun ?

- Préserver des liens avec les petits-enfants malgré une rupture familiale

- Prise en charge ou décision concernant un parent âgé, dépendant
- Partage de biens dans le cadre d'une succession, d'un héritage

- De la relation parent-jeune adulte
- Des besoins et des choix de vie

- Des tensions
- Des besoins spécifiques de chacun